

# Programme de subvention

## DES PRODUITS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES

Afin d'encourager les familles de son territoire à utiliser des produits plus écologiques, la MRCVO est fière d'offrir depuis 2010 un programme de subvention d'achats de couches lavables, qu'elle bonifie en 2023 en y ajoutant les produits d'hygiène réutilisables pour l'hygiène féminine et l'incontinence.

### 1. Modalités

La MRCVO s'engage à offrir une subvention de 25 % du prix des produits achetés, jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 100 \$.

Toutefois, il faut que la demande réponde aux critères suivants :

- Les produits doivent provenir d'entreprises de la Vallée-de-l'Or;
- La subvention ne s'applique pas à l'achat de tissus et d'accessoires pour la confection.

### 2. Limite permise

- Couches lavables : 1 subvention par enfant;
- Produits d'hygiène féminine : 1 subvention aux cinq ans;
- Produits pour l'incontinence : 1 subvention par année.

### 3. Envoi d'une demande

Les Or-valléens et Or-valléennes qui désirent formuler une demande de subvention pour l'un des produits admissibles doivent remplir un formulaire disponible en ligne au <https://bondebarras.mrcvo.qc.ca/programme-de-subvention/> et le transmettre avec une preuve de résidence, une preuve d'achat et un certificat de naissance (dans le cas des couches lavables).